

L'an deux mille quinze, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 23 JANVIER 2015			
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	FAVEREAU Thierry MORENAS Monique VALDATI Didier	PORROT Christophe FITZPATRICK Marion	LACHEZE Marie-Renée MAZET Mylène
<b>ABSENT EXCUSE</b>	BARJOU Jean-Pierre TRILLES Jean-Paul TAILLARDAT Denis	LALOUE Elodie MONNEY Carine	BROCHEC Christian WILKES Colin
<b>ABSENT</b>			
<b>PROCURATION</b>	BARJOU Jean-Pierre a donné procuration à MAZET Mylène		
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	LACHEZE Marie-Renée		

## 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 29/08/2014)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## 2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### 1) – Suppression de la pratique funéraire pour le versement des recettes au 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 :

M. le Maire rappelle au Conseil la pratique funéraire pour le versement des recettes : répartition au 2/3 au budget de la commune et 1/3 au budget du CCAS.

Pour une simplification comptable, M. le Maire propose la suppression de cette pratique, par le versement de la totalité des recettes funéraires dans le budget communal.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres :**

- décide que la totalité des recettes sera versée au budget communal à compter du 1<sup>er</sup> février 2015,
- précise que la commune se réserve le droit de verser une subvention au CCAS afin de compenser la perte annuelle des recettes funéraires.

### 2) – Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire informe le conseil que des familles ne payent pas leurs factures de cantine. Ces personnes n'étant pas solvables, les créances sont donc irrécouvrables, il est nécessaire de délibérer pour les admettre en non-valeur afin de solder ce compte.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres :**

- Accepte l'admission en non-valeur d'une créance de cantine pour le Titre n° 309 de l'exercice 2012, les Titres n° 59, 85, 110, 138, 176, 213, 232 et 258 de l'exercice 2013, et les Titres n° 10, 26, 58, 81, 98, 119, 147, 227 et 257 de l'exercice 2014 pour un montant total de 351.45 € -

Accepte l'admission en non-valeur d'une créance de cantine pour le Titre n° 38 de l'exercice 2011 pour un montant total de 31.70 €.

- Autorise M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

### 3) – Mise en disponibilité:

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de Mme ALBA Michèle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 2 ans.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement à l'accueil du secrétariat de la mairie par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée 21h ou 25 h par semaine.

### 4) – Demande subvention pour église de Queyssel :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a accusé réception de notre demande de subvention en date du 27/11/2014, et nous informe être éligible à une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'entretien des monuments historiques, à hauteur de 15 % du montant HT de l'opération.

Ces travaux ont été chiffrés à 9 524.85 € HT, il convient donc de solliciter la DRAC Aquitaine à la fois pour un appui technique (autorisation de travaux et conseils) et également pour une aide financière.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres :**

- Décide d'entreprendre cette opération d'investissement,
- Prévoit d'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires à cette opération pour un montant de 9 524.85 € HT,
- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'entretien des monuments historiques pour l'exercice 2015,
- Approuve le plan de financement suivant :
 

* DRAC (15 % de 9 525 €) .....	1 428.73 € HT
* Autofinancement .....	10 001.09 € TTC
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

**5) – Questions diverses :**

M. le Maire informe les élus :

- a – Le Repas annuel offert par M. le Maire s'est tenu ce jour 30/01/2015, sans la participation du CCAS et de l'UNA. Il a été servi par les élus et préparé par le restaurant du Lion d'Or. Les invitations étaient personnelles, à la discrétion du Maire.
- b – Il a reçu les remerciements pour les subventions versées des associations AMILAZI et Donneurs de Sang,
- c – Il a reçu une demande de subvention pour le voyage scolaire d'un élève de 3<sup>ème</sup> au collège de Miramont. Le Conseil accorde une aide financière de 100 € par élève concerné de la commune.
- d – Cartes de vœux à la disposition des élus au secrétariat,
- e – Aménagement du bourg de Lauzun : 1<sup>ère</sup> réunion le 09/02/15 à 14h à la Mairie pour la visite du village avec le cabinet d'architectes retenu, puis réunion publique à 17h à la salle Jules Ferry.
- f – Mme LACHEZE prend la parole afin de présenter le voyage scolaire à Schlierbach en Alsace. Il concerne la classe de CM1/CM2, soit 25 élèves et se déroulera du 18 au 23 mai 2015. Il y aura 4 accompagnateurs, 2 parents d'élèves, l'enseignant de CM et une ATSEM que la mairie mettra à disposition de l'enseignant, afin qu'il ne soit pas le seul professionnel à encadrer. Le montant global du voyage s'élève à environ 10 000 €, la commune participera à hauteur de 5 000 €, le solde sera couvert par l'OCCE (Coopérative scolaire), l'Amicale Laïque de Lauzun, le Conseil Général et une petite participation des familles. Ce voyage se fait en raison des liens historiques qui unissent Schlierbach et Lauzun. Les 3 axes pédagogiques de ce voyage sont : l'Histoire, le développement technologique et le vivre ensemble.
- g – Le Comité des Fêtes demande la réfection du cabanon du Lac. M. le Maire va étudier la question avec M. TRICHET.
- h – M. le Maire indique que des arbres ont été coupés près de la salle polyvalente, ainsi que 2 arbres dangereux au bord du lac.
- i – Suite à l'assemblée générale de l'association de Pêche, M. VALDATI demande s'il est confirmé qu'un employé communal s'occupe de la vanne du lac. M. le Maire répond par l'affirmative.
- j – M. WILKES propose d'utiliser les fonds restant de l'association ADEL pour acheter des tables de pique-nique destinées à la motte féodale. M. le Maire répond que quand une association est dissoute, elle doit reverser les fonds résiduels à une autre association. Proposition de reverser ces fonds à l'Office de Tourisme.
- k – Mme MORENAS informe les élus que l'UNA a donné un ordinateur à l'Office de Tourisme qui n'en avait plus.
- l – Projet MAM (Maison d'Accueil Maternelle) : une étude est en cours quant à la reconversion de l'appartement derrière l'ancienne poste.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.**

